



Vue d'ensemble de la gouvernance de la Charte des données inclusives

La Charte des données Inclusives (CDI), est une initiative mondiale multipartite visant à faire progresser la disponibilité et l'utilisation de données inclusives et désagrégées par des partenariats. C'est l'une des principales initiatives phares du Partenariat mondial pour les données sur le développement durable (le Partenariat mondial), qui a établi la Charte, aux côtés de ses partenaires, en juillet 2018.

La CDI plaide pour que les gouvernements et les organisations prennent des mesures en faveur des données inclusives et fournit un cadre et un soutien à cet effet. Les institutions rejoignent la CDI et deviennent des champions en s'engageant à respecter une vision et cinq principes qui constituent les bases d'une approche plus inclusive des données. Les champions élaborent ensuite un plan d'action personnalisé qui décrit leurs priorités et leurs actions pour concrétiser la vision et les principes, et le partagent publiquement.

La CDI n'est pas financée par les cotisations de ses membres. Nous fonctionnons avec un petit budget annuel alimenté par les contributions des organisations co-facilitatrices de la CDI et les contributions financières et en nature ad hoc d'autres champions et partenaires.

Structure de gouvernance de la CDI

La gouvernance de la CDI est assurée par le secrétariat et les co-facilitateurs.

Le secrétariat de la CDI

Pour soutenir la progression du réseau, la CDI dispose d'un Secrétariat qui collabore avec les champions pour accélérer les engagements, les actions visant à réaliser les principes de la CDI et le partage de connaissances sur les données inclusives.

Le secrétariat de la CDI est la principale interface avec le réseau de champions et ses activités quotidiennes.

Les trois membres du secrétariat de la CDI sont responsables des domaines suivants : plaidoyer et sensibilisation, conseil technique, gestion du réseau et apprentissage : Plaidoyer et sensibilisation, Conseil technique, Gestion du réseau et apprentissage. Ils sont aidés par le Partenariat mondial, l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni et Sightsavers.

Responsabilités du secrétariat de la CDI

- Sensibiliser, intéresser et faire comprendre la nécessité de disposer de données plus inclusives pour respecter l'objectif de « Ne laisser personne de côté ».
- Entreprendre des actions de sensibilisation et de plaidoyer direct auprès des gouvernements et des organisations pour les encourager à donner la priorité aux données inclusives en rejoignant la CDI et en prenant des engagements, en veillant à développer et élargir le réseau de la CDI, de manière prudente et équilibrée.
- Soutenir les champions de la CDI à renforcer leur capacité à collecter, analyser et utiliser plus efficacement les données inclusives grâce à une assistance technique pour développer et appliquer leurs plans d'action.
- Soutenir le réseau de champions de la CDI pour faire progresser leurs objectifs de données inclusives et amplifier leur action par des communications, des événements, la mesure de progrès et de l'impact.
- Faciliter les collaborations pour renforcer les connaissances et les capacités entre les champions et d'autres organisations, pour partager l'expertise, les expériences et l'apprentissage.



Les co-facilitateurs de la CDI

L'action du Secrétariat est facilitée par les organisations co-facilitatrices, qui apportent une expertise sectorielle et professionnelle sur les données inclusives et les données pour assurer le développement d'un point de vue technique, programmatique et politique.

Actuellement, les quatre organisations co-facilitatrices sont le Partenariat mondial, le Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni, l'Office des statistiques nationales du Royaume-Uni et Sightsavers.

Les quatre organisations co-facilitatrices actuelles faisaient toutes partie intégrante d'une première équipe de travail axée sur la mobilisation du soutien politique et de l'action en faveur des données inclusives. Cette tâche s'inscrivait dans le cadre de la collaboration « Ne laisser personne de côté » convoquée par le GPSDD en 2017. L'équipe de travail était composée de partenaires issus de gouvernements, de la société civile et d'organisations internationales, qui ont ensuite développé la CDI, sa vision et ses principes, et sont ainsi devenus les dix champions initiaux lors du lancement de la CDI en 2018. Après le lancement de la CDI, il a été admis que des ressources seraient nécessaires pour faire progresser le réseau et soutenir ses champions.

Trois des organisations championnes fortement impliquées dans la création de la CDI se sont engagées à investir des ressources, aux côtés du Partenariat mondial, en fournissant des détachements de leurs organisations respectives pour mettre en place un secrétariat de la CDI. Grâce à cet investissement, ces organisations sont devenues les co-facilitateurs de la CDI. Depuis le lancement de la CDI, ces organisations ont maintenu leur contribution financière pour les trois rôles du secrétariat de la CDI, tout en fournissant des ressources opérationnelles supplémentaires en cas de besoin, ainsi qu'une supervision stratégique pour entretenir et développer le réseau.

Responsabilités des organisations co-facilitatrices de la CDI

- Accueillir les 3 membres du secrétariat de la CDI au sein de leurs organisations respectives et investir les ressources nécessaires à leur engagement dans la CDI.
- Fournir d'autres ressources substantielles, le cas échéant, pour soutenir le fonctionnement efficace du réseau.
- Prise de décision, y compris l'examen, l'approbation et l'autorisation des manifestations d'intérêt soumises par les champions potentiels pour rejoindre la CDI.
- Fournir une orientation stratégique et une supervision, y compris la supervision de la stratégie, de la croissance et de l'ambition, des plans annuels et des priorités de la CDI.

Pour en savoir plus sur la Charte des données inclusives, [contactez-nous ici](#).